

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng



DOSSIER DE PRESSE

**INAUGURATION DU SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL INCLUSIF
VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 À 11H00**





SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL INCLUSIF

DÉBUT DES TRAVAUX	Octobre 2015
FIN DES TRAVAUX	Septembre 2017
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Bettembourg
COÛT	4 399 957,38.- € TTC (Devis remanié voté au conseil communal)
ENTREPRISES ET ENTITÉS IMPLIQUÉES	WITRY & WITRY S.A. (Architecte) SGI INGENIERIE S.A. (Génie civil, génie technique, sécurité et santé) SOCOTEC S.A.R.L. (Bureau de contrôle) PIANON S.A. (Gros œuvre)
AIDES ÉTATIQUES	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (863 500.- €)





INKLUSIVE KINDERTAGESSTÄTTE - DER WALD ERZIEHT MIT

In einem naturnahen Umfeld wurde ein optimal für die Bedürfnisse konzipierter Holzbau errichtet – mit liebevoll gestalteten Spielräumen und Ruhebereichen. 78 Kinder im Alter von drei Monaten bis vier Jahren, können in der Einrichtung betreut werden. 25 Prozent der Plätze sind dabei für Kinder mit speziellen Bedürfnissen vorgesehen.

Ein Team aus speziell ausgebildeten Erziehern, Psychomotorikern, Kinderkrankenschwestern und Sozialarbeitern steht parat, um optimal auf die Bedürfnisse der kleinen Gäste eingehen zu können. Der Betreuungsschlüssel in der entstehenden Crèche ist exzellent. Inklusion soll kein leeres Wort auf dem Papier sein, erklärt Josée Lorsché das Konzept: „Verständnis und Respekt sind nicht Dinge, die man irgendwann im Erwachsenenalter lernt, hier werden sie von klein auf selbstverständlich gelebt“.

Für einige Stunden am Tag wird der Kinderhort zudem zur Bësch-Crèche. Dann heißt es: Gummistiefel und Anorak an und ab in die Natur! Zusammen wird der Wald spielerisch mit allen Sinnen erkundet. Ein Raum, um wertvolle Entdeckungen und Erfahrungen zu machen, denn der Wald erzieht quasi mit.

Die Baukosten werden sich, laut dem im Gemeinderat vom 14. November 2014 vorgestellten Projekt, auf rund 4'399'957,38.- € inkl. TVA Euros belaufen.

LE SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL INCLUSIF

Le SEAI a été construit en collaboration avec l'APEMH à côté du Parc Merveilleux.

Il s'agit d'une construction en bois conçue pour répondre parfaitement aux besoins de chacun dans un environnement proche de la nature, avec des aires de jeux et de repos.

Cet établissement permet d'accueillir 78 enfants de trois mois à quatre ans, dont 25% d'enfants à besoins spécifiques. À certaines heures de la journée, la structure deviendra aussi une «Bësch-Crèche». En un mot: chaussés de leurs bottes en caoutchouc et vêtus de leur anorak, les enfants partiront à la découverte de la forêt de manière ludique et les cinq sens en éveil.

Selon le projet tel qu'il a été présenté au conseil communal en date du 14 novembre 2014, le coût total pour la construction s'élèvera à 4'399'957,38.- € - euros (TVA comprise).

COLLABORATION ENTRE LA COMMUNE DE BETTEMBOURG ET L'APEMH

Parallèlement à la convention tripartite convenue entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Commune de Bettembourg et le gestionnaire, A.P.E.M.H. – Hébergement et Services asbl, un accord de collaboration a été contracté entre la Commune et le gestionnaire, ayant comme objet de régler les objectifs des infrastructures d'accueil, ainsi que les relations entre la Commune et le gestionnaire pour coordonner l'organisation et le fonctionnement journalier des différents services offerts.



L'ESPACE

L'aménagement, la structuration et l'organisation des infrastructures du SEAI en espaces fonctionnels tiendront compte, de manière commune, du développement global des enfants accueillis, de leurs besoins et intérêts divers et permettront aux enfants d'explorer et d'agir.

Des espaces fonctionnels spécifiques tels que des aires et ateliers de jeu variés proposent à toutes les catégories d'âges par le biais d'une variété d'activités un développement harmonieux au niveau psychologique, social, affectif, relationnel, moteur,

L'espace forêt permet de favoriser les conduites investigatrices et exploratrices des enfants, de même que leur créativité et leur imagination et enfin leur intérêt et le respect pour la nature.

L'espace créatif permet de les sensibiliser aux différents arts existants tout en développant leurs capacités artistiques dans les domaines de la musique, de l'art et de la culture.

Les espaces détente ainsi que les espaces repos pour les – de 2 ans permettent aux enfants de tout âge d'avoir accès au calme et à la tranquillité en fonction de leurs âges et de leurs rythmes.

Les espaces dédiés à la restauration offrent un cadre agréable et fonctionnel et permettent expérimentation et autonomie.

L'espace dédié à la motricité soutient le développement psychomoteur des enfants en leur proposant un matériel ludique, évolutif, adapté à leurs besoins.

L'ensemble des activités proposées dans ces espaces permettent d'offrir aux enfants des repères stables et des limites claires, un accès à la participation en étant soutenus pour être responsables et indépendants, tout en exigeant le respect des règles de conduite et la discipline.

Bien que la conception pédagogique du SEAI prévoit un regroupement multi-âge, les enfants accueillis seront, en théorie, répartis en 7 groupes:

- 3 groupes de 6 enfants (18 enfants) de 0 à 2 ans ;
- 4 groupes de 15 enfants (60 enfants) de 2 à 4 ans.

Tous les espaces du SEAI Kokopelli sont donc aménagés de façon à ce que les enfants puissent se déplacer librement et faire des choix fondés sur leurs capacités, leurs intérêts et leurs besoins.

Le milieu est aménagé afin de tenir compte des besoins singuliers de chacun, il est adapté aux âges différents et favorise l'émergence de l'autonomie.

Le SEAI sera équipé d'un ascenseur afin de garantir l'accès à tous les niveaux de personnes à mobilité réduite (enfants, personnel, parents, autres...).

HEURES D'OUVERTURE

Le SEAI est ouvert du lundi au vendredi de 07.00 heures du matin à 19.00 heures du soir, pendant toute l'année. Il reste fermé les dimanches et jours fériés.

CRITÈRES D'ADMISSION

Dans la limite des places disponibles, priorité est donnée:

- aux enfants habitant sur le territoire de la commune



- aux enfants dont au moins un parent exerce un emploi sur le territoire de la commune (avec pièces à l'appui)
- aux enfants qui, pendant les périodes de fermeture de la structure, sont pris en charge par un membre de la famille ou un(e) assistant(e) parentale agréé(e) habitant sur le territoire de la commune (avec pièces à l'appui)
- à tous les enfants à besoins spécifiques à raison de 25 pourcent de la totalité des places.

OFFRE DE SERVICES

Le SEAI garantira la prise en compte des besoins primaires des enfants.

Il offrira notamment :

- un quotidien structuré et structurant;
- une alimentation saine et équilibrée préparée en sous-traitance par le parc merveilleux ;
- des moments de repos et de détente ;
- des activités favorisant le développement social, affectif, cognitif, linguistique, corporel et psychomoteur des enfants;
- des activités d'animation culturelle, musicale, artisanale et artistique ;
- des activités de plein air favorisant les conduites investigatrices et exploratrices des enfants, de même que leur créativité et leur imagination et enfin leur intérêt et le respect pour la nature ;
- un partenariat éducatif avec les parents ;
- une collaboration en réseau avec d'autres professionnels (médecins, kinésithérapeutes, orthophonistes, ...) et services dans l'idée de garantir coordination, cohérence et continuité des services offerts aux enfants et à leurs familles ;

FINANCEMENT

Le financement du SEAI se fait suivant les dispositions du règlement grand-ducal en vigueur concernant les « chèques-services accueil », ainsi que les dispositions y relatives retenues dans le cadre d'une convention tripartite conclue entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Commune de Bettembourg et le gestionnaire, A.P.E.M.H. – Hébergement et Services asbl.

CONCEPT PÉDAGOGIQUE

Le SEAI réunit autour de ses missions et de ses conceptions pédagogiques les valeurs fondamentales étant communément de mise pour toute action sociale, telles que le respect de la différence, la reconnaissance du rôle primordial des liens parentaux et familiaux, le droit à l'intégrité personnelle, le droit égal à la citoyenneté et s'articule autour des postulats spécifiques qui se définissent dans un contexte de pédagogie ouverte et interactive par :

- **l'exigence d'une démarche globale ou holistique à l'égard de l'enfant accueilli.** Ce dernier est considéré comme personnalité unique et entière. Il ne se résume pas à ses déficits ou ses aptitudes, à un domaine du développement ou à un autre. L'action du SEAI essaie de porter sur l'ensemble de l'enfant accueilli et de son développement et de soutenir ce dernier de façon harmonieuse. L'enfant étant considéré comme premier agent de son développement, les interventions et activités proposées soutiennent et enrichissent l'exploration par l'enfant des différentes aires et ateliers de jeu afin de lui permettre de développer ses aptitudes, intérêts, sa conscience de soi et du monde qui l'entoure. Les interventions et activités proposées respectent le rythme unique de chaque enfant teinté par ses forces, ses limites et ses intérêts propres. Elles touchent plus d'une dimension, invitant l'enfant à



utiliser ses ressources intellectuelles, physiques et motrices, socioaffectives et langagières, l'aménagement intérieur et extérieur des localités étant par conséquent organisé de façon à encourager le développement de toutes les dimensions de l'enfant accueilli;

- **l'apprentissage par le jeu.** Le jeu n'est pas simplement un passe-temps pour les enfants. C'est à la fois une activité créative, une activité stimulant le développement cognitif et langagier de l'enfant, une activité soutenant le développement social à travers la coopération et les interactions avec les autres enfants. Ce sont les intérêts de jeu des enfants qui guideront les activités proposées et permettent d'encourager leur participation ;
- **le regroupement multi-âge.** Les enfants apprennent en bonne partie par observation et imitation et leurs modèles préférés sont d'autres enfants ayant acquis des compétences diverses, le défi à relever étant à leur mesure. Le regroupement multi-âge permet dès lors de favoriser le partage, l'entraide, la collaboration, le respect des différences et le développement de comportements et d'attitudes plus tolérants;
- **l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques,** qui permet à ces derniers des expériences de participation sociale enrichissantes et sensibilise les autres enfants à la diversité, au respect du rythme et de l'unicité de chacun. Le SEAI, en accueillant tout enfant, indépendamment de la portée de ses besoins spécifiques à prendre en considération, veille à assurer un accès universel à ses espaces et ses activités, privilégiant ainsi la vie en commune à tout moment ;
- **le partenariat éducatif avec les parents.** Les parents restent toujours les premiers éducateurs de leurs enfants, le SEAI les respecte et les valorise en tant que tels. Les parents développent des savoir-faire, ils ont leurs habitudes, leur vécu, une situation socioculturelle particulière, etc., éléments dont le SEAI tiendra compte dans son travail quotidien sans y porter de jugement de valeur.

En aménagement et structurant les espaces d'accueil en espaces fonctionnels y intégrant également l'espace forêt, le SEAI met **un accent particulier** sur :

- **les apprentissages en dehors des contextes et milieux habituels** de beaucoup d'enfants, contextes souvent surchargés en stimuli de toutes sortes et peu propices au développement des capacités de concentration et d'attention des enfants;
- les activités favorisant les **conduites investigatrices et exploratrices** des enfants;
- les **expériences sensorielles** multiples et variées, soutenant un apprentissage « par tous les sens »;
- les **activités motrices de plein air**, soutenant le développement psychomoteur des enfants et le développement d'un système immunitaire résistant;
- une **sensibilisation des enfants à la nature** et à sa protection en général et à **l'écosystème de la forêt** en particulier, de même qu'une sensibilisation à une utilisation respectueuse des ressources naturelles dans une idée de développement durable.

Enfin, les valeurs privilégiées qui servent de référence commune dans la mise en place des activités éducatives, de la structuration des lieux d'accueil et de l'application des interventions tant auprès des enfants que de l'équipe de personnel sont les suivantes :

- l'autonomie et l'interdépendance
- la liberté et la responsabilisation
- la démocratie et la participation.

PARTENARIATS

Comme indiqué plus haut, le SEAI travaille en collaboration étroite avec tous les partenaires et plus particulièrement avec :

- le collège du bourgmestre et des échevins ainsi que les services communaux de la Commune de Bettembourg, pour ce qui est de la conception, de la mise en place et de la gestion de la MRI;
- les services concernés du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour ce qui est du développement conceptuel et du contrôle de qualité de la MRI;



- le Centre de Ressources INCLUSO de l'APEMH pour ce qui est des aspects ayant trait à l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques ;
- les services d'intervention précoce – Service de Rééducation Précoce/Hëllef fir de Puppelchen et sipo – pour ce qui est de la stimulation adaptée et spécialisée des enfants à besoins spécifiques.

KOKOPELLI - LA DÉNOMINATION

Il va de soi que la terminologie utilisée présentement dans les diverses dispositions législatives relatives aux structures d'accueil des enfants et jeunes, regroupant les crèches, foyers de jour, maisons relais, maisons de jeunes, etc. sous un même nom générique qui est celui de **Service d'éducation et d'accueil (SEA)** est de rigueur pour la nouvelle structure à Bettembourg.

Ce nom générique est complété par l'adjectif « **inclusif** », attribut qui caractérise indéniablement la spécificité de cette structure.

Enfin, souhaitant disposer d'un nom marquant les divers concepts associés à ce nouveau **Service d'éducation et d'accueil inclusif (SEAI)**, tels que la diversité, les besoins spécifiques et leur plus-value, la découverte pédagogique de la nature, etc., nous avons adopté le nom complet **SEAI KOKOPELLI**.

KOKOPELLI fait référence à une légende issue des anciennes croyances amérindiennes et raconte l'histoire de Kokopelli, un joueur de flûte boiteux et bossu.

Il y a très très longtemps, les humains sont tombés très malades parce qu'ils ont brisé les lois de l'équilibre. Ils avaient trop chassé et ils avaient tué beaucoup plus d'animaux qu'ils n'en avaient besoin pour vivre. Dans le village de Kokopelli, beaucoup d'hommes étaient déjà morts.

Boiteux et pas très fort physiquement, Kokopelli, en clopinant, prit le chemin de la forêt. Les pleurs secouaient sa poitrine menue. Beaucoup de ceux qu'il aimait étaient partis avec sa mère pour le pays des chasses bienheureuses. Il ne pouvait pas faire grand-chose pour aider les siens, mais le peu qu'il pourrait, il le ferait !



Sur le chemin, Kokopelli, non sans mal, libéra un loup gris, dont la patte était prise dans un piège. Le loup l'emmena voir ceux de son clan. En remerciement, il reçut des loups la sagesse de la vie. Puis Kokopelli, guidé par quatre loups, fut présenté au conseil des animaux, au cœur des forêts.

Le conseil lui offrit de nombreux dons. Il reçut du coyote le pouvoir de raconter des histoires drôles, de la grenouille le pouvoir de chanter. L'aigle, parlant au nom de tous les animaux, lui donna la flûte aux couleurs des quatre directions et une danse pour partager la joie et l'équilibre. Il lui remit également un petit sac qui contenait les trois graines mères pour nourrir les humains : le haricot, la courge et le maïs.

Arriva alors le tour de l'ours blanc, qui prit la parole : « Non, je ne crois pas que les humains comprendront un jour ; ils détruiront tout, il faudrait mettre fin à ce désastre, mais je respecte la décision de l'assemblée. » Là-dessus, il partit, et on ne le revit plus dans la forêt. Il gagna le pays des glaces et de la neige.

Avant que Kokopelli ne reparte, le loup gris lui demanda de voyager avec les dons de tous les animaux pour apporter à son peuple la santé et le respect des lois de l'Équilibre. C'est ainsi que Kokopelli, sous la voûte du ciel et du soleil, prit le sentier des voyages pour partager tous les dons magnifiques des animaux, avec l'espoir que l'ours blanc ait tort, et que les humains vivent enfin la loi de l'Équilibre.

